

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ BERTRAND FRÉCHETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE QUI SERA TENUE LUNDI LE 24 SEPTEMBRE 2012 À 20:00 HEURES, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANT: CLUB DE MOTONEIGE DES PLAINES INC.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : LA PRÉSENTE DEMANDE EST POUR PERMETTRE À L'ORGANISME LE CLUB DE MOTONEIGE DES PLAINES DE RECONSTRUIRE LE BÂTIMENT PRINCIPAL BÂTI EN 1976, SITUÉ AU 922 ROUTE LAURIER SUR LE LOT 3 591 276. EN Y AJOUTANT UN AGRANDISSEMENT D'ENVIRON 60 M<sup>2</sup>. LA SUPERFICIE ACTUELLE DU BÂTIMENT EST D'ENVIRON 200 M<sup>2</sup>. LA RECONSTRUCTION ET L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT AURONT DONC UNE SUPERFICIE DE 260 M<sup>2</sup>, SOIT 12,2 M PAR 21,3 M. CE BÂTIMENT SERAIT IMPLANTÉ À UN PEU PLUS DE 0.91 MÈTRE DE LA LIGNE LATÉRALE À GAUCHE (AU LIEU DE 3 M) ET À ENVIRON 5 M DE LA LIGNE AVANT (AU LIEU DE 12 M), CE QUI REPRÉSENTE LES MARGES ACTUELLES DU BÂTIMENT EXISTANT. LA MARGE LATÉRALE À DROITE (3 M) ET LA MARGE ARRIÈRE (10 M) SERONT RESPECTÉES. LA DEMANDE VISE À DÉROGER À L'ARTICLE 6.1.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007.

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIV :

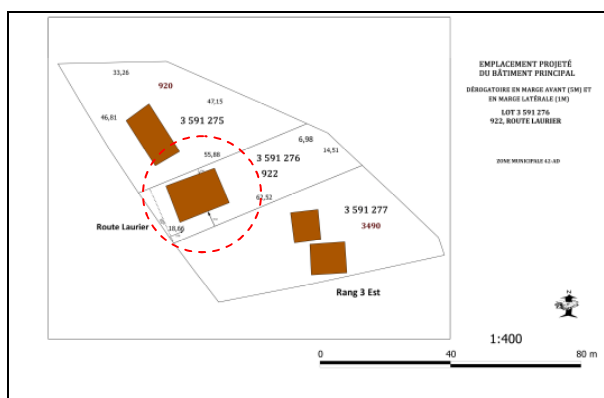
NO. CIVIQUE: 922, ROUTE LAURIER, NO. (S) LOT(S) 3 591 276

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012.

BERTRAND FRÉCHETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)



### CERTIFICAT DE PUBLICATION :

JE, SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE :

AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2012, ENTRE 8:30 ET 16:30 HEURES

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012.

BERTRAND FRÉCHETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER